

N°43/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

OBJET : Délibération pour valider le choix des panneaux au lac de Roaffan concernant la baignade

Le trois octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 15
Secrétaire de séance : Serge BLANC
Convocation en date du : 08 septembre 2025

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

EXCUSES : HELSEN Véronique, MAGNAN Richard (pouvoir à ACHIN Richard)

Rapporteur : Monsieur Le Maire

La vocation première du Lac de Roaffan est une réserve d'eau destinée à l'irrigation des terres d'une partie de la commune.
Toutefois, certaines personnes l'utilisent pour se baigner durant la période estivale.
Afin d'informer les visiteurs du lac, la commune souhaite installer deux panneaux de signalisation pour prévenir de la non surveillance des baignades.

Deux entreprises ont été sollicitées pour réaliser deux panneaux de signalisation (dimensions 500X650mm).

Gap Matériels : 520,80 € TTC

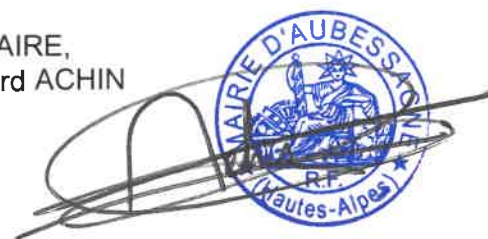
ADCO Publicité : 197,34 € TTC

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis le mieux disant de l'entreprise ADCO Publicité
- **DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, A Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 Chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43
Mail : mairie@aubessagne.fr

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 005-200077113-20251003-DELIB432025-DE